

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025- 11/3/7 DOSSIER N°7149</b>	ASSISES Nationales de l'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE MANDAT SPÉCIAL PRISE EN CHARGE DE FRAIS
---	--

### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

### Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

## OBJET : ASSISES Nationales de l'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE MANDAT SPÉCIAL PRISE EN CHARGE DE FRAIS



### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/3/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner mandat spécial à Mme Valérie SIMONET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Laurence CHEVREUX, Mme Catherine DEFEMME, M. Franck FOULON pour assister au 94ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France qui se tiendra du 12 au 14 novembre 2025 dans le Tarn à Albi en tant qu'accompagnateurs de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse ;

- d'autoriser le remboursement des frais engagés par ces derniers et résultant de l'exécution de ce mandat, étant précisé que la dépense sera imputée au chapitre 65, article 65312.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Laurence CHEVREUX, Mme Catherine DEFEMME, M. Franck FOULON, Elus concernés par la prise en charge de frais.

**Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**